



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DGE

Question écrite n° 50045

## Texte de la question

M. François Calvet rappelle à M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, que, certes, le plan de relance a déjà permis de déclencher des travaux importants. Il lui demande donc dans quelle mesure il ne serait pas envisageable de passer avec les collectivités territoriales des contrats d'investissement qui pourraient être financés, pour une partie, dans le cadre de la réforme de la DGE.

## Texte de la réponse

Conscient de l'importance de l'investissement des collectivités, le Gouvernement a prévu une mesure spécifique dans le plan de relance. La mesure d'accélération du versement du FCTVA est destinée à toutes les collectivités qui s'engagent, en 2009, à augmenter le volume de leurs investissements d'au moins un euro par rapport à une période de référence qui est 2004-2007. Plus de 19 000 collectivités se sont engagées en 2009 à réaliser pour près de 54 Md d'investissements. En contrepartie, l'État leur a versé de façon anticipée 3,8 Md. La mesure est prolongée en 2010 pour les collectivités qui n'ont pas conventionné en 2009. Afin d'apporter une aide importante, immédiate, mais aussi adaptée au calendrier du plan de relance, c'est-à-dire sur 2009 et 2010, la mesure du plan de relance est hors enveloppe normée. En conséquence, le Gouvernement a choisi, pour un impact maximum, de ne pas corréliser cette mesure de relance avec des réformes plus longues telles que la DGE.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Calvet](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50045

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** Plan de relance

**Ministère attributaire :** Plan de relance

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 2009, page 5083

**Réponse publiée le :** 27 juillet 2010, page 8355